

DANS L'ACTUALITE du 27 au 30 novembre 2015

Textes officiels

JORF n° 0277 du 29 novembre 2015

Aménagement du régime de paiement fractionné ou différé des droits d'enregistrement et de la taxe sur la publicité foncière

[Décret n° 2015-1548 du 27 novembre 2015 pris pour l'application de l'article 1717 du code général des impôts relatif au paiement fractionné ou différé des droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière](#)

Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

[Décret n° 2015-1554 du 27 novembre 2015 relatif au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique](#)

JORF n°0277 du 29 novembre 2015

Présent décret modifie les informations relatives aux délais de paiement que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent fournir dans le rapport de gestion en application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce

[Décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce](#)

JORF n° 0275 du 27 novembre 2015

Réseau des chambres d'agriculture

[Ordonnance n° 2015-1538 du 26 novembre 2015 relative à l'évolution des circonscriptions des chambres d'agriculture](#)

Modalités de regroupement des chambres régionales d'agriculture

[Décret n° 2015-1539 du 26 novembre 2015 portant diverses dispositions pour l'adaptation des chambres d'agriculture à la réforme régionale](#)

Réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat

[Ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat](#)

JOUE n° L. 307/9 du 25 novembre 2015

Seuils de passation en hausse pour 2016

[Règlement délégué \(UE\) 2015/2170 de la Commission du 24 novembre 2015 modifiant la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés](#)

[Règlement délégué \(UE\) 2015/2171 de la Commission du 24 novembre 2015 modifiant la directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés](#)

Circulaire

Conditions d'application de la législation relative à l'état d'urgence, mise en œuvre pour assurer le maintien de l'ordre public et prévenir de nouveaux attentats terroristes sur le territoire métropolitain

[Mise en œuvre du décret n°2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 modifiée instituant un état d'urgence et du décret n°2015-1476 du 14 novembre 2015 relatif à l'application de la même loi](#)

Mise en œuvre des décrets n°2015-1478 du 15 novembre 2015 et n°2015-1476 du 14 novembre 2015 relatif à l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 modifiée instituant un état d'urgence

[Mise en œuvre du décret n°2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 modifiée instituant un état d'urgence - Décret n°2015-1478 du 15 novembre 2015 portant modification du décret n°2015-1476 du 14 novembre 2015 relatif à l'application de la même loi.](#)

Jurisprudence

Maintien des droits des travailleurs et entreprise publique confiant une activité par un contrat de gestion de services publics puis y mettant fin

[CJUE 26 novembre 2015 *Administrador de Infraestructuras Ferroviarias \(ADIF\)*, aff. C-509/14](#)

Le Conseil d'État renvoie au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité portant sur la répartition des sièges de l'organe délibérant de la métropole d'Aix-Marseille-Provence entre ses communes membres.

[CE 27 novembre 2015 *commune d'Aix-en-Provence et autres*, req. n° 394016, 394017, 394217, 394280, 394281, 394445](#)

Déclenchement du délai de recours, à l'égard des professionnels du secteur dont l'ARCEP assure la régulation, des décisions d'attribution de ressources en numérotation

[CE 25 novembre 2015 *société Gibmedia*, req. n° 383482](#)

Le maire est seul compétent pour délivrer, retirer ou abroger les autorisations d'occupation du domaine public communal

[CE 18 novembre 2015 *la SCI Les II C, l'EURL Le Ponant et Mme A.*, req. n° 390461](#)

Contrôle de la légalité des actes des autorités locales : Protocole transactionnel illicite

[CAA Versailles 26 novembre 2015 *commune de Corbeil-Essonnes*, req. n° 14VE02778](#)

Vu par ailleurs

Urbanisme

Pour des SCoT plus souples et plus résilients

[« Un Scot pour tous, des Scot pour chacun ». La Fédération nationale des Scot souhaite que ces schémas de cohérence territoriale aient davantage les moyens de répondre à la diversité des territoires. En d'autres termes, qu'ils développent deux nouvelles qualités : la souplesse et la résilience.](#)

Source : la gazette des communes du 26/11/2015

Projet de loi Création : les urbanistes contre l'obligation de recourir à un architecte pour le permis d'aménager un lotissement

Plusieurs fédérations représentant les professionnels et les chercheurs en urbanisme (*) ne veulent pas que le recours à un architecte devienne obligatoire pour les demandes de permis d'aménager un lotissement.

Source : localtis.info du 27/11/2015

Environnement

En direct de la Conférence Paris Climat 2015 (COP21)

Du 30 novembre au 11 décembre, la France accueille et préside la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques. Suivez, jour par jour, toute l'actualité de la COP21 sur notre fil Storify !

Source : developpement-durable.gouv.fr du 30/11/2015

Collectivités territoriales

Vers une nouvelle communauté urbaine dans le Pas de Calais

Officiellement il s'appelle « Pôle Métropolitain de l'Artois ». Géographiquement il concerne les villes minières du Pas de Calais. Politiquement c'est l'enfant de la démarche Euralens. Cette dynamique pourrait peut être déboucher sur la création d'une communauté urbaine de 600.000 habitants qui serait la septième agglomération française.

Source : la gazette des communes du 26/11/2015

Transport

Régionales 2015 : le transport public en campagne

Les attentats qui ont touché Paris le 13 novembre dernier, ont donné un autre tournant aux élections régionales des 6 et 13 décembre prochains. Ce qui n'empêche pas nombre de candidats de se pencher sérieusement sur la question des transports, qui deviendra très prochainement la principale compétence des régions.

Source : la gazette des communes du 27/11/2015

Vu dans les revues

La Semaine Juridique Administrations et Collectivités territoriales n° 48, 30 Novembre 2015, 2354, *De l'utilité de la suppression de l'appel pour des autorisations d'urbanisme concernant certaines opérations immobilières - À propos de la notion de bâtiment à usage principal d'habitation*, par Frédéric Dunyach

La gazette des communes n° 45/2295 du 30 novembre au 6 décembre 2015 p.62, *Maintenir la destination d'une zone d'activité*, par Aldo Sevino et Dimitri Gauthier

La gazette des communes n° 45/2295 du 30 novembre au 6 décembre 2015 p.66, *Une refonte sans précédent du droit de la sous-traitance*, par Jérôme Michon

Presse

Le pactole du réchauffement climatique

[Quelles sont les entreprises qui vont tirer profit du réchauffement climatique ? La question hérisse encore. « Le jeu des gagnants et des perdants n'est pas la meilleure façon d'intervenir. Ce serait trop donner de grain à moudre aux climatosceptiques », avance Patrice Geoffron, économiste, professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières.](#)

Source : le Monde du 30/11/2015

Rennes rénove ses quartiers nord

[En tout, 300 millions d'euros seront investis dans l'opération financée notamment par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, la métropole et des bailleurs privés. Le projet Senséa de construction de logements et commerces dans le quartier Maurepas-Gayeulles, à Rennes.](#)

Source : le Monde du 30/11/2015

Elargissement du travail dominical: les textes attaqués devant le Conseil d'Etat

[Plusieurs syndicats ont déposé des recours devant le Conseil d'Etat contre le décret établissant les exceptions au repos dominical dans les commerces situés dans les nouvelles zones instituées par la loi Macron, et les arrêtés délimitant les zones touristiques internationales \(ZTI\), a-t-on appris jeudi de source syndicale.](#)

Source : lepress.fr du 26/11/2015